



Organisme de
bassin versant

Zone de gestion intégrée
des ressources en eau
L'Assomption

PRATIQUES DE GESTION
RESPONSABLE D'ÉVÉNEMENTS
CERTIFIÉES PAR LE 

Le Président de la CARA inquiet !

Québec abolit le budget des OBV dans la lutte contre les cyanobactéries

Joliette, 21 mars 2016 – C'est avec étonnement que le Président de l'organisme de bassin versant CARA (OBV CARA), a pris connaissance de l'annulation des crédits budgétaires alloués pour la sensibilisation des riverains de lac dans la lutte contre les algues bleu-vert.

Monsieur Jean-Louis Cadieux, qui agit à titre de président bénévole depuis 2006, se dit outré de cette décision qui vient de mettre en péril le soutien accordé aux municipalités et associations de riverains de lac de son territoire d'intervention. « *Les organismes comme le nôtre font beaucoup avec peu de moyens. Et voilà qu'on nous retire la capacité financière de soutenir adéquatement nos municipalités et leurs citoyens riverains d'un lac dans la lutte contre les algues bleu-vert.* »

Monsieur Cadieux tient à rappeler au gouvernement que malgré les gains obtenus au fil des ans, nos lacs qui sont les joyaux de plusieurs régions du Québec, subissent encore chaque année des pressions occasionnant dans certains cas un vieillissement prématuré. Les actions mises en place, avec les fonds alloués par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), sont à leur début et beaucoup de choses restent encore à faire. Rappelons également que les lacs sont un moteur de développement récréotouristique important pour les municipalités du territoire d'intervention de l'OBV CARA.

Au cours des prochaines semaines, le Président de la CARA, monsieur Jean-Louis Cadieux, mettra en place une table de réflexion impliquant des décideurs du milieu afin de trouver des solutions pour éviter d'interrompre l'important travail entrepris au cours des dernières années. « *Il appartiendra aux partenaires de voir à se doter de moyens pour supporter les démarches visant à améliorer la qualité environnementale de nos lacs et cours d'eau* » tient à préciser M. Cadieux.

Rappelons que les OBV sont des organismes mandatés par le gouvernement du Québec en vertu de la « *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* ». Ces derniers, en concertation avec les acteurs de l'eau, élaborent et mettent à jour un plan directeur de l'eau, en font la promotion et assurent le suivi de sa mise en œuvre.